

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt-six, le 31 mars à 18 heures 30

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Lafrançaise en séance publique, après convocation faite le 27 mars 2026, sous la présidence de M. Thierry DELBREIL.

Conseillers en exercice : 23 Présents : 20 Votants : 22 Résultat du vote : unanimité

Etaient présents : Mesdames et Messieurs : Jean-Pierre ANGLAS, Anne BENAICHE, Ronan COCHET—DESCHER, Anaëlle COMBALBERT, Joël COMBALBERT, Éric CONTE, Thierry DELBREIL, Brigitte DELCASSE, Yannick DUBOUT, Françoise LABOUR, Alain MALMON, Sonia PARRIEL, Véronique PATERNE, Marie-Laurence PRAISSAC, Gérard ROCHE, Franck SEGONNE, Pauline SEILHAN, Flavie TAVERA, Jean-Pierre VALETTE, Colette VERDOUX.

Procurations : M. Fabien LEMAIRE a donné procuration Mme Brigitte DELCASSE
Mme Camille LE BERGER a donné procuration à M. Thierry DELBREIL

Excusés : - Absents : M. Pierrick THOMAS

Mme Anne BENAICHE a été élue secrétaire de séance.

Délibération n° 5 : Election membres du CCAS

Vu les articles R.123-8, R.123-10 et R.123-15 du Code de l'Action Sociale et des Familles ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 31 mars 2026 fixant le nombre d'administrateur du CCAS ;

Considérant que le Maire de la Commune est président de droit du CCAS ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide :

Article 1^{er} : De procéder à l'élection par vote à bulletins secret, au scrutin proportionnel de listes au plus fort reste, des représentants du Conseil Municipal au Conseil d'Administration du CCAS.

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0

b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : 22

c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) : 0

d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral) : 0

e. Nombre de suffrages exprimés [b - c- d] : 22

	Voix	Attribution au quotient	Attribution au plus fort reste	TOTAL
Liste 1 : Présentée par M. DELBREIL T, tête de liste Mme VERDOUX Colette	22	8	0	8

Sont donc élus pour siéger au Conseil d'Administration du CCAS :

1. Colette VERDOUX
2. Véronique PATERNE
3. Jean-Pierre VALETTE

4. Anne BENAICHE

6. **Éric CONFÉ** **AN Prefecture**

7. **Fabien LEMAIRE**
082-218200871-20260331-DELIB5-DE
8. **Paoline SEILLAN**
Publié le 02/04/2026

Article 2 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Article 3 : Le Maire et la Directrice Générale des Services seront chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré le 31 mars 2026
Et ont signé au registre les membres présents
Pour extrait certifié conforme

Le Maire,

Thierry DELBREIL



Le Secrétaire de Séance

Anne BENAICHE

Délais et voies de recours : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois à compter de sa publication, par voie de courrier ou via l'application informatique télé recours (accessible par le lien <http://www.telerecours.fr>)

Commune de Lafrançaise 1 place de la république 82130 Lafrançaise - 05 63 26 48 48

Publié le : 10/04/2026 16:20 (Europe/Paris)

Collectivité : Lafrançaise

https://www.lafrancaise.fr/documents_administratifs/58238